

La
de **Lettre**
 **Tresses**
ensemble !

Journal de la majorité municipale – sept 2014



Depuis l'automne dernier une opposition municipale se fait entendre à Tresses. Rien de plus normal que l'expression du débat démocratique. Encore faut-il respecter la vérité et les personnes.

Au fil de leurs gazettes, un nombre impressionnant de mensonges et désinformations ont, hélas, été répandus et le sont encore aujourd'hui. Le but est revendiqué par l'opposition : il faut « fonder le mécontentement » écrit une colistière de Mme Balguerie. Lorsque ces mensonges engendrent des comportements inadmissibles, cela engage la responsabilité morale de ceux qui les ont proférés.

Comme elle l'a toujours fait, la majorité est tout à fait disposée à intégrer les idées d'où qu'elles viennent, à condition que ce soit des propositions constructives qui vont dans le sens du bien commun sans invective ni outrance.

La majorité municipale a décidé d'exercer son droit de réponse.

Vous trouverez dans ces pages des faits, rien que des faits, tous vérifiables.

A chacun d'en tirer les enseignements qu'il souhaite.

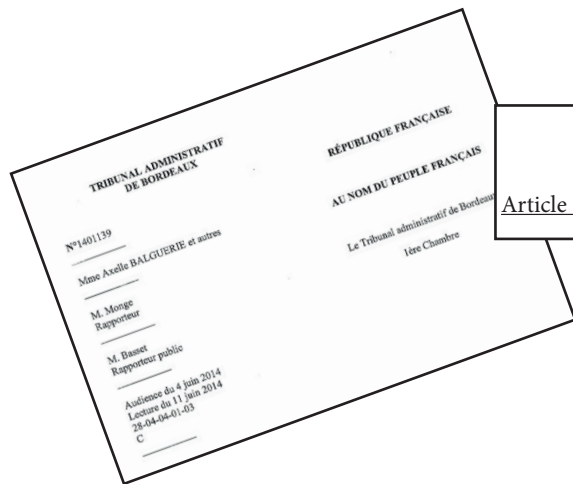
La majorité municipale

ÉDITO

« assez de mensonges »

« voici des faits »

« tous vérifiables »



DECIDE :
Article 1er : La protestation de Mme BALGUERIE et autres est rejetée.

Retrouvez l'intégralité du jugement sur :
- www.facebook.com/tresses.ensemble
- <http://tressesensemble.blogspot.fr/>

Le juge valide définitivement l'élection municipale de Tresses

Dans son dernier tract la minorité se laisse aller à son penchant naturel : le mensonge et l'insinuation calomnieuse, en essayant de jeter le trouble sur la régularité des élections à Tresses.

L'élection municipale du 23 mars est parfaitement validée par un jugement du 11 juin dernier, devenu définitif le 11 juillet dont voici le résumé.

● La minorité a dénoncé l'organisation de manifestations publiques entre octobre 2013 et mars 2014. Alors que dans ses tracts elle ne cessait de dire que le village n'était pas assez dynamique elle reprochait dans le même temps devant le juge tout ce qui y était organisé !

- o pour Mme Balguerie et al. il ne fallait pas proposer le chèque associatif aux jeunes de moins de 18 ans.
- o pour Mme Balguerie et al. il ne fallait pas proposer «culture bazaar» et son marathon d'animations culturelles.
- o pour Mme Balguerie et al. il ne fallait pas fêter l'anniversaire du cyclo club et proposer Tresses cycle.
- o pour Mme Balguerie et al. il ne fallait pas fêter le marché municipal, inaugurer l'avenue des écoles, la résidence JF Dupuch, la cour de l'école maternelle etc.

Le juge a balayé cela car ces animations « d'une part sont concomitantes à la réception des travaux (...) et d'autre part traduisent l'exercice par un maire de ses fonctions à l'occasion d'évènements où la présence d'un élu municipal est de tradition. »

● Pour la minorité il fallait annuler l'élection parce que le maire a remis aux jeunes de 18 ans leur carte d'électeur.

Le juge a rappelé que c'est le code électoral qui prévoit cette cérémonie, dans toutes les communes de France au même moment.

● La minorité voulait faire annuler l'élection au motif que la liste « Tresses ensemble ! » a distribué des documents appelant à voter pour elle (comme si elle n'en avait pas fait autant sinon davantage !)

Le juge a écarté cela car la minorité a eu tout le loisir de répondre à tous les messages. Elle ne s'en est pas privée d'ailleurs !

● La minorité a demandé au juge d'annuler l'élection au motif qu'elle n'aurait pas pu tenir suffisamment de réunions.

Le juge a rejeté cela parce qu'en réalité la minorité a mis trois mois à produire l'attestation de responsabilité civile demandée : dès qu'elle l'a produite elle a eu accès à la salle autant de fois qu'elle l'a demandée.

● La minorité voulait faire annuler l'élection parce qu'une conférence de la médiathèque portait sur l'esclavage à l'occasion du 220^e anniversaire de l'abolition. C'est bien la seule fois que la minorité s'est intéressée à une manifestation culturelle à Tresses.

Le juge a balayé cela en indiquant que cette manifestation s'inscrivait dans le droit fil de l'exposition organisée au musée d'Aquitaine et qu'à aucun moment le nom de Balguerie n'y a été prononcé.

● Argument suprême, la minorité voulait annuler l'élection parce que le président du bureau de vote s'était absenté un court instant pour soulager un besoin pressant !

Le juge a constaté que rien n'avait altéré la sincérité du scrutin.

LES DENIERS PUBLICS

Dans une récente gazette la minorité tire à boulets rouges sur le budget. Pour analyser les dépenses de la collectivité l'opposition compare les consommations avec celles d'une maison individuelle. Forcément tout lui paraît démesuré.

- En vérité, les dépenses sont à la hauteur d'un usage collectif et sont très inférieures à ce qui se trouve dans les autres collectivités. En conseil municipal le Receveur (Ministère des finances) a cité des chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

Année 2013 Source Ministère des finances	En € par hab à Tresses	Moyenne des communes de même importance en Aquitaine
Total des charges de fonctionnement	605,00 €	834,00 €

« Une baisse des impôts est envisageable. »

- Voici les faits : comme annoncé par l'Etat les dotations baissent : -25.524€ pour la dotation globale de fonctionnement en 2014 soit 12€ par foyer fiscal. Il en ira de même en 2015 puis 2016. Côté dépenses, le fonctionnement des écoles le mercredi matin entrainera une hausse d'une ampleur équivalente. La majorité a décidé de serrer les dépenses pour faire face sans augmenter les impôts. Sur les 11 dernières années les taux d'imposition locaux ont été gelés pendant 7 ans. Soutenir péremptoirement qu'on peut baisser les impôts sans dire comment est purement démagogique.

Année 2013 Source Ministère des finances	En € par hab à Tresses	Moyenne des communes de même importance en Aquitaine
Total du produit des impôts locaux	398,00 €	403,00 €

Le tableau affiché par la minorité dans une précédente gazette présente l'encours de la dette de l'an 2000 !

- En vérité, la commune est bien moins endettée que la moyenne.

Année 2013 Source Ministère des finances	En € par hab à Tresses	Moyenne des communes de même importance en Aquitaine
Dette moyenne par habitant	64,00 €	945,00 €

« La majorité augmente ses indemnités. »

- Le Maire et la première adjointe ont proposé une baisse de 15% de leur indemnité ; 5 autres adjoints, une baisse de 6%.

« Le maire dit que la fontaine n'est pas en circuit fermé. En clair elle fuit, c'est connu et le gaspillage continue » ; au sujet de l'électricité et du téléphone « le maire a répondu que cela allait continuer d'augmenter » « nous avons proposé un audit ; proposition restée sans réponse » « notre proposition n'a pas eu d'écho, la réponse du maire est que les gens brûlent les feux rouges »

- Voici les faits :

1- eau : le compteur de la salle de la fontaine alimente une cuisine collective, 4 sanitaires publics, une fontaine, un circuit d'arrosage des espaces verts etc. Toutes les installations sont régulièrement entretenues et contrôlées par des professionnels.

2- téléphone : la mairie a passé un marché public avec Orange après mise en concurrence. La facture englobe le téléphone et l'internet des services administratifs, des deux écoles, de la médiathèque, des services techniques etc. Le marché arrive à échéance et une nouvelle compétition va être organisée.

3- la proposition d'installer des feux rouges a été étudiée et écartée car trop chère (54.000€ HT auxquels il faut ajouter les branchements EDF et frais de fonctionnement).

4- surtout le travail préparatoire au conseil se réalise dans les commissions où on peut poser des questions et formuler des propositions. Lors de la commission des finances, la représentante de la minorité n'a rien dit, rien proposé.

« baisse des
indemnités
du maire
et des
adjoints »



**LES
DÉBATS
DU
CONSEIL
MUNICIPAL**

Au fil des gazettes la minorité invente également une curieuse polémique sur les commissions. En résumé il faudrait blâmer la majorité parce que les commissions comptent « 8 personnes au lieu de 7 » et à l'inverse pour la commission d'action sociale il faudrait blâmer la majorité parce que « de 4 membres du conseil municipal il a été décidé de passer à 5 ».

FAIT

En vérité, jamais le nombre de commissions et de membres de ces commissions n'a été aussi important à Tresses.

Il y a un fait qui ne se conteste pas, c'est le vote des élus en conseil municipal, et il dit beaucoup plus que des gazettes.

Preuve de démagogie : la minorité s'oppose aux recettes, pas aux dépenses ! Elle prétend qu'on peut baisser les impôts mais propose d'augmenter les dépenses.

La minorité n'a pas voté en faveur du budget de la commune, du soutien à la vie associative, de l'amélioration de l'habitat, de la démocratie sociale, des aménagements de voirie... : seule la majorité a approuvé. La minorité a voté contre l'aide à l'école de musique (Adema).

Sur les indemnités des élus, la minorité fait encore un sujet de polémique alors qu'elle a voté pour (sur 6 élus de la minorité : 5 voix pour, 1 abstention) ! De même la minorité a voté pour la fixation à 8 du nombre d'adjoints.

Subvention accordée à Gironde habitat pour la réalisation de logements à Videau : adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Finalisation de l'acquisition de la propriété Mares : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Que dire de l'absence des élus de la minorité lors de l'hommage aux anciens combattants devant le monument aux morts le 8 mai dernier ?! Aucun élu de la minorité non plus au vernissage de la 35^{ème} exposition peinture et sculpture. Aucun élu de la minorité aux conférences et rendez vous culturels à la bibliothèque. Pas davantage le 14 juillet. Etc. etc.

**« ce que disent
les votes »**

LE CENTRE DU VILLAGE

« les Terrasses de Tresses : une nouvelle place de village accueillante »

« place Fuenmayor et city stade : un aménagement maîtrisé »

De nombreux tracts ont été consacrés au bourg de Tresses. « Les terrasses à prix d'or (...) total 619.566€ »

« 24 places existantes avec un enrobé en très bon état vont être cassées et refaites »

Argument suprême « des pavés dorés »

« 18 nouvelles places de stationnement »

« Ce type de toilettes n'est pas adapté à un village de 4.200 habitants. »

N'étant pas à un mensonge près la minorité revient sur le sujet dans sa gazette n°9 « les toilettes publiques ne sont pas aux normes »

« City stade en zone inondable »

« Le montant des travaux s'élève à 410.999€ soit 247€ par foyer »

● Dans une autre gazette il est question de l'allée marchande. LA REALITE est que cette allée marchande a été voulue par la municipalité qui a convaincu des investisseurs de s'installer là en 1980. Il s'agit d'un espace privé n'appartenant pas à la mairie ; il appartient à ses copropriétaires. La mairie aide et soutient les commerçants de la galerie marchande : la mairie affecte tous les matins un agent municipal pour nettoyer la galerie ; la mairie détient les murs de la supérette (c'est pour cela qu'on a la chance d'en avoir encore une aujourd'hui) et de l'ancien local de l'auto école mis à disposition du bar qui a ainsi pu mettre aux normes ses installations. Les commerces changent au gré des habitudes des clients et des choix personnels de leurs gérants.

● Du coût de l'aménagement il faut déduire la TVA qui est remboursée à la commune deux ans après par l'intermédiaire du fonds de compensation de la TVA. Le coût annuel par foyer fiscal est de 3,7€.

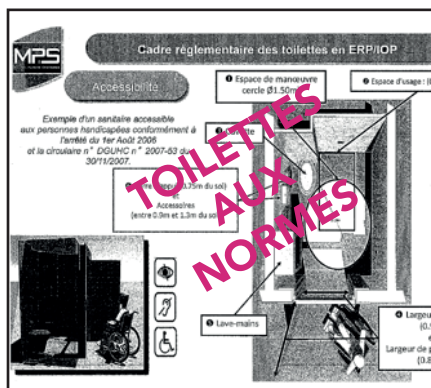
● Il suffit de regarder le centre bourg pour voir que c'est un mensonge : les terrasses du bas n'ont pas été refaites.

● Là encore il suffit de regarder les terrasses pour voir qu'il n'y a rien de dispendieux. Tresses a dorénavant une place de village aménagée en harmonie avec le bourg ancien et qui permet aux parents de se garer facilement à l'entrée et à la sortie des écoles, aux clients de l'allée marchande et du marché de venir à proximité des commerces, aux fidèles de la paroisse de se garer le dimanche, aux amateurs de basket de venir à la salle, aux Tressois-es de s'installer pour le vide grenier...

● Terrasse du milieu : 15 vraies places et 1 place pour les personnes handicapées. Terrasse du haut : 16 places et une place moto et des emplacements vélos. Et surtout une vraie place de village accueillante.

● La fréquentation est de 856 personnes en trois mois soit 10 par jour en moyenne. Il suffit de se souvenir que le centre bourg ne disposait que d'un wc de 1,3m² et de 40 ans d'âge, nettoyé uniquement en semaine.

● Les toilettes autonettoyantes sont fabriquées par l'entreprise landaise MPS qui respecte l'arrêté du 1^{er} août 2006 avec un rayon de braquage de 1,5m, des barres d'appui, une largeur de porte de 0,9m.





« quelle honte ce lot Dupuch » M. G., blog du nouvel élan tressois.
« les bibonnes, le dupuch » Mme P., facebook du nouvel élan tressois.
« la mairie a décidé de vendre [le terrain de la future résidence JF Dupuch] à Gironde habitat (...) soit une perte nette pour la commune de 165.500€ »

● Comme toutes les communes de plus de 3.500 habitants Tresses doit compter 25% de logements à loyer modéré. Pour chaque logement manquant il faut payer une amende à l'Etat. Du montant de cette amende on peut déduire les dépenses engagées pour construire les logements manquants. C'est ainsi qu'on a déduit de l'amende la subvention faite à Gironde habitat, en faisant d'une pierre deux coups : ne pas payer d'amende et permettre au bailleur social d'acheter le terrain à un prix qui lui permet de proposer des loyers modérés. D'ailleurs la minorité ne s'est pas opposée lors du dernier conseil au vote d'une subvention à Gironde habitat pour une opération similaire au lieu dit Videau.

« la mairie est propriétaire de tout le centre du village (...) le cœur du village est déserté »

● Dans les bâtiments municipaux du bourg sont installés 10 logements pour des familles. Les aménagements ont été réalisés grâce à des subventions publiques. On fait ici d'une pierre trois coups : proposer des logements à loyer abordables à des Tressois-es ; réhabiliter des bâtiments dans le cœur de village pour lui conserver son cachet ; ne pas payer d'amende à l'Etat pour manque de logements sociaux.

« des études menées par les élus a posteriori ont fait apparaître que les besoins pour l'extension du cimetière étaient moindres du fait, diront-ils, du développement des crémations. Vous apprécierez... »

● Chacun pourra apprécier surtout que la minorité n'hésite pas à utiliser les arguments les plus scabreux. En réalité voici les faits : 3% d'incinération sur l'ensemble des inhumations entre 1995 et 2005 ; 35% entre 2005 et aujourd'hui.

« atteindre les 25% de logements sociaux nécessaires dans le cadre de la loi d'ici 2025 »

● Voici ce que propose la minorité, c'est-à-dire exactement continuer ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui ! La commune compte 14,85% de logements à loyer modéré. Les objectifs fixés au plan local d'urbanisme conduisent à 25% l'année 2025. C'était bien la peine de polémiquer à outrance sur ce sujet !

« Le conseiller municipal (...) délivrait un permis de construire (...) sans (...) délégation de pouvoir »

Encore « le plan de masse était incomplet, il manquait une autorisation, le permis était signé quelques heures avant l'adoption du PLU, aucune mesure de protection du voisinage »

● Tous les actes signés par les adjoints et les conseillers le sont par le délégation du Maire et toutes les délégations sont visées par le contrôle de légalité de la préfecture et affichées en Mairie.

● Tout ce tissu d'affabulations a été balayé d'un revers de main par le tribunal administratif de Bordeaux. S'il y avait eu une once de vérité il suffisait de faire appel du jugement du Tribunal pour que la cour d'appel soit saisie : elle ne l'a pas été parce que rien de cette argumentation fallacieuse ne tient la route.

Quant au règlement d'urbanisme de la zone du Flamand il est inchangé depuis 1991.

Dans cette affaire la mairie a appliqué strictement la loi comme le font toutes les mairies de France : elle a réceptionné les demandes et les a transmises pour instruction aux services de l'Etat à la cité administrative. Parallèlement le Maire a tenté une médiation entre le demandeur d'un côté et des riverains de l'autre, médiation qui a abouti au retrait de la demande initiale.

« le domaine de Mares pour 1.000.000€ »

● Cela ramène le coût de l'acquisition du pavillon XIXème et de tout le parc attenant au prix actuel de 4 maisons sur la commune. C'est ainsi qu'on crée des poumons verts dans la commune : parc de la maison Frisou, parc de la Séguinie, parc de la mairie.



« arbres qui poussent dans les murs du château de la Séguinie, pierres des corniches tombent, électricité hors norme... »

● Comme pour les inondations ou les atteintes aux biens il s'agit encore et toujours de faire peur. La mairie a entièrement refait la toiture du château de la Séguinie. L'électricité de toutes les installations ouvertes au public est aux normes. Et pour mémoire la commune a acheté le parc de la Séguinie et le château pour le prix d'une maison individuelle. C'est aujourd'hui un écrin de verdure préservé prisé par les enfants du centre de loisir, les sportifs et les familles.



« un nouveau
poumon vert
public »



**NOUS
L'AVONS DIT :
NOUS
L'AVONS FAIT**

- city stade en accès libre
- installation d'une aire de jeux
- mise en place des nouveaux rythmes scolaires
- davantage d'aide aux familles et aux associations avec un chèque associatif augmenté de 33%
- réfection de la voirie
- poursuite de la sécurisation des routes (unanimité des élus en commission)
- début des travaux avenue des trois lieues
- valorisation des chemins de randonnée
- une animation culturelle par trimestre
- journée du patrimoine
- semaine bleue pour les seniors
- nouveaux services de proximité
- lettre d'information électronique
- action collective pour améliorer le débit internet
- participation à la journée mondiale de l'environnement
- soutien aux commerçants
- élagage des arbres
- ...
- tout cela sans hausse des impôts locaux

« lors de sa dernière réunion publique Christian Soubie et certains membres de son équipe ont été particulièrement méprisants et dédaigneux envers de nombreuses personnes du nouvel élan tressois »

● Avec l'utilisation de la peur, l'affabulation est une autre constante de la minorité. Jamais les écrits de la majorité n'ont manqué de respect à qui que ce soit. On ne peut pas en dire autant des écrits de la minorité ; morceaux choisis : « les niaiseries de l'adversaire qui se trouve être un inculte et ses colistiers des impolis... Leur terrain de jeux ??? Les cours de récréations », « la gestion de cette commune est à ce point despotique », « une famille politicienne habituée à nager dans des eaux pas très claires » etc. etc.

Les mensonges se poursuivent aussi sur internet. Ainsi Mme. B., candidate sur la liste d'opposition, soutient que les eaux des lacs de Lisennes vont « se jeter discrètement dans un ruisseau jusque dans le lavoir et au-delà » insinuant ainsi qu'elles sont responsables des inondations hameau de Perrin.

● Le bassin versant de ces lacs est orienté au sud-ouest et non au nord ; ces eaux ne sont jamais passées par le bourg puis Perrin. Bêtise ? Malveillance ? Les deux ?

12.304,49 € pour un bureau.

● La minorité additionne sans vergogne table, chaise, armoire etc. La vérité est que le bureau du maire avait 35 ans d'âge. Les armoires, repeintes, équipent l'accueil où tout un chacun peut les voir. Quant au bureau actuel du maire chaque personne qui y est reçue peut en constater la sobriété.

Pour ce qui est du peintre langonais qui est intervenu, il a tout simplement été choisi conformément au code des marchés publics après avoir répondu à l'appel à concurrence lancé par la mairie en étant le moins cher.

Quand les artisans locaux répondent et sont les mieux disant, ils travaillent dans la commune : électricien, plombier, maçon... tous peuvent en attester.

**LES
CALOMNIES**